



## InfoMuni

### Municipalité de Montreux : décision du 21 mai 2021

Parmi les points traités par la Municipalité, relevons la décision qui suit :

#### Gorges du Chauderon

Suite à la fermeture des Gorges du Chauderon après l'accident tragique qui a eu lieu le dimanche 9 mai dernier, plusieurs séances, y compris sur place, ont eu lieu en présence de différents spécialistes délégués par le Canton et la Commune. Les décisions suivantes ont été prises :

- La partie inférieure des gorges du Chauderon reste fermée jusqu'à nouvel avis.
- Deux parcours alternatifs seront proposés pour relier la Vieille Ville de Montreux aux Avants, en contournant la zone fermée :
  - o l'un emprunte le sentier du Télégraphe jusqu'à Glion et reprend le sentier de montagne traditionnel en passant devant chez Mathys (la Réserve des Gorges du Chauderon) ;
  - o l'autre passe par la Côte de Pallens et Sonzier pour rejoindre le Pont de Pierre.
- Une signalétique ad'hoc guidera les randonneurs sur ces chemins alternatifs.

Deux études seront mandatées afin de prévoir des mesures de protection sur le lieu de l'accident d'une part, et obtenir d'autre part une évaluation globale des dangers naturels tout au long du sentier. Les rapports de ces études sont attendus pour la deuxième quinzaine de juin. Ils permettront de faire le point de la situation et de prendre les décisions adéquates.